

*Ensemble*

continuons à agir pour Neuilly !



***MCM News n°2 – Lettre d'information de Marie Cécile Ménard***

**Communiqué de presse de Marie Cécile Ménard,  
Conseillère générale des Hauts de Seine,  
Déléguée aux personnes âgées et personnes handicapées**

**Les personnes âgées de Neuilly ne sont pas un argument de campagne !**

Neuilly-sur-Seine présente une pyramide des âges très spécifique, avec une très forte présence de personnes âgées. **Ces aînés sont d'abord une chance pour notre Ville !** Car tous savent le rôle éminent que les personnes âgées jouent en matière de lien social, en particulier au sein de la cellule familiale, mais également dans un immeuble, un quartier, un groupe d'amis...

Je regrette donc que certains abordent leur forte proportion dans la population de Neuilly uniquement sous l'angle d'un **problème de logement**. Je regrette aussi que certains découvrent cette question centrale pour notre projet de société uniquement à l'occasion du lancement d'une campagne alors même qu'ils disposent des moyens d'agir depuis plusieurs années.

Elue Conseillère générale de Neuilly sur Seine depuis plus de 3 ans, je suis en charge, au sein du Conseil général, de la Délégation aux Personnes âgées et aux Personnes handicapées : **le sort des plus fragiles d'entre nous est donc au cœur de mes préoccupations et de mon action depuis 3 ans**. Certains s'interrogent sur les solutions à trouver : pour ma part, j'agis très concrètement depuis 3 ans sur ce sujet, au service des Neuilléens et de tous les Alto-Séquanais. ***Pour moi, les personnes âgées de Neuilly ne sont pas qu'un thème de campagne !***

A mon initiative et sous ma responsabilité, le Conseil général des Hauts de Seine a

alloué **160 millions d'euros aux personnes âgées en une seule année** et ce montant est en **constante augmentation**. J'ai également lancé, dans les Hauts de Seine, le premier **Plan Départemental Alzheimer** d'Ile de France.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, j'ai obtenu le maintien et l'augmentation de ce budget en raison de son importance cruciale, mais également, dans un contexte d'arbitrage budgétaire complexe, car je suis totalement solidaire de la majorité départementale. **Au Conseil Général comme ailleurs en politique**, et plus largement dans la vie professionnelle, **je suis convaincue que l'on n'agit pas seul**. Là où certains se plaisent à dénoncer un « système », il ne s'agit en réalité que de cohérence de la politique départementale, de cohésion entre les différentes composantes de la majorité et de fidélité à la personne du Président de la République. **Au cœur de la majorité départementale, j'ai les moyens d'agir et je les mets en œuvre depuis 3 ans au service des Neuilléens**. Loin des ambitions politiciennes de certains qui sont candidats à tout, je n'ai d'autre ambition que de poursuivre mon travail, au cœur de la majorité départementale, et au service des Neuilléens qui m'ont accordé leur confiance.

Marie-Cécile Ménard

[mcm@mcm2011.fr](mailto:mcm@mcm2011.fr)

### L'Action du Conseil Général en faveur des personnes âgées à Neuilly-sur-Seine

Le Conseil Général organise une prise en charge au moyen, notamment, du **Plan Gérontologie départemental** qui planifie les besoins et les orientations, tout en laissant à la personne le libre choix de son mode de vie, même quand la grande dépendance s'installe. Dans les Hauts-de-Seine, **75 000 personnes de plus de 60 ans** reçoivent une aide du Conseil général qui contribue aussi au financement des maisons de retraite.

Sous l'impulsion de Marie-Cécile Ménard, **une contribution de 50%** (soit 117 000 euros par an) **est allouée au fonctionnement du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de Neuilly** dont la priorité est de coordonner l'action de tous les acteurs de la gérontologie afin d'apporter des réponses aux besoins des seniors dans des domaines aussi variés que la santé, les services à domicile, l'hébergement, l'allocation personnalisée d'autonomie, les maisons de retraites ainsi que les loisirs. Ce n'est qu'un exemple des multiples actions du Conseil Général en faveur des personnes âgées de Neuilly sur Seine.

Retrouver nous sur [www.mcm2011.fr](http://www.mcm2011.fr)

---

En application de la Loi 78/17 du 06/01/1978, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant communiquées par vous au Comité de Soutien à la Campagne de Marie-Cécile Ménard aux Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 à Neuilly-sur-Seine Nord et à l'Association pour le Financement de la Campagne de Marie-Cécile Menard aux Election Cantonales de Mars 2011 à Neuilly-sur-Seine Nord (AFCEC MCM Mars 2011).

Si vous désirez contacter le propriétaire de cette liste de diffusion, veuillez envoyer un message à :

[<e-newsletter-owner@mcm2011.fr>](mailto:e-newsletter-owner@mcm2011.fr)

Si vous désirez vous désinscrire de cette liste de diffusion, veuillez envoyer un message à :

[<e-newsletter-owner@mcm2011.fr>](mailto:e-newsletter-owner@mcm2011.fr) en précisant comme objet <Désinscription>

Vous pouvez contribuer à la campagne en effectuant des dons.

Conformément à la loi, seuls les chèques tirés sur un compte personnel ou un compte joint de personnes physiques sont acceptés. Les dons versés par chèques sont déductibles de l'impôt à hauteur de 66% de leurs montants et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé. Les dons sont limités à 4600 Euros par personne.

---